

Intitulé du projet

Commune(s) concernée(s)- Département(s)

Etude d'évaluation des incidences Natura 2000

Site principal : pSIC/SIC/ZPS « NOM DU SITE – FR XXXXXXX »

Autre(s) site(s) concerné(s) à mentionner



CAHIER DES CHARGES TYPE

ANNEXE DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Dressé par	Maîtrise d'ouvrage	Date
-------------------	---------------------------	-------------

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
1. GÉNÉRALITÉS	4
1.1 CONNAISSANCE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	4
1.2 VALIDATION PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT (FACULTATIF MAIS RECOMMANDE)	4
2. CADRE GÉNÉRAL DE LA PRESTATION	4
2.1 CONTEXTE	4
2.2 PRESENTATION DE L'ÉTUDE	5
2.3 PRESENTATION DU SITE OU DES SITES NATURA 2000	5
2.4 DÉFINITION DE L'AIRE D'ÉTUDE	5
2.5 RESPONSABILITES ET DEROULEMENT DE L'ETUDE	6
2.5.1 MAITRISE D'OUVRAGE	6
2.5.2 CHARGE D'ETUDE	6
3. CONTENU DE L'ETUDE	6
3.1 CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE	6
3.2 PRESTATION A REALISER	6
3.3 CONTENU DU RAPPORT D'ETUDE	9
4. RENDU DE L'ÉTUDE	9
4.1 CARTOGRAPHIE	9
4.2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES	10
4.2.1 RENDU PAPIER	10
4.2.2 RENDU INFORMATIQUE (A TITRE D'EXEMPLE)	10
5. CONTACTS AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE ET REUNIONS DIVERSES	10
6. PRESENTATION DE L'OFFRE	11
7. ANNEXES	11

PRÉAMBULE

Les articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement prévoient que les projets ou les programmes de travaux, ouvrages et aménagements susceptibles d'affecter de façon notable un site NATURA 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

Le présent cahier des charges est un cahier des charges type qui définit les prestations à accomplir pour établir l'étude d'évaluation des incidences dont le contenu sera conforme au contenu fixé par l'article R.414-21 du code de l'environnement.

En fonction des projets, ce cahier des charges pourra être adapté par le maître d'ouvrage du projet car **l'évaluation doit être proportionnée à la nature et à l'importance du projet ou du programme en cause.**

Conseils au maître d'ouvrage :

Avant la réalisation du cahier des charges, le maître d'ouvrage doit déterminer quel(s) est (sont) les sites Natura 2000 concerné(s) par son projet.

Un **1^{er} repérage** est donc nécessaire à l'aide de l'outil informatique :

- Site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
<http://www.natura2000.fr/>
- Site internet de la DIREN LR
<http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/>
- L'inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
<http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

Il est recommandé de se poser la question de l'existence ou non d'une ou plusieurs **solutions alternatives** au projet le plus tôt possible (par exemple, préférer une implantation du projet hors site Natura 2000 si c'est possible), afin de conduire l'alternative la moins impactante sur le ou les sites Natura 2000 (l'évaluation peut permettre d'identifier cette solution).

A ce stade, il est également recommandé de vérifier si le projet présente des **raisons impératives d'intérêt public.**

Puis, la réflexion porte chronologiquement sur trois points :

⇒ la réalisation d'un **pré-diagnostic : description du projet et du ou des sites concernés**

⇒ la réalisation d'un **diagnostic : analyse des impacts, temporaires ou permanents**

S'il résulte de l'analyse que le projet peut avoir des **effets notables dommageables**, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces au regard des objectifs de conservation du site :

⇒ le dossier d'évaluation est complété par la présentation des **mesures de nature à supprimer ou à réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.**

Lorsque, **malgré les mesures prévues ci-dessus, le projet peut avoir des effets notables dommageables** sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces au regard des objectifs de conservation du site :

⇒ le dossier expose en outre :

- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autres solutions alternatives satisfaisantes moins impactantes ;
- les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet pour des raisons impératives d'intérêt public ;
- les mesures que le maître d'ouvrage envisage, en cas de réalisation du projet, pour compenser les effets dommageables ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 CONNAISSANCE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

En acceptant de fournir une proposition, le prestataire est réputé compétent sur l'ensemble du domaine concerné par la prestation. Il est réputé connaître la portée et le contenu des textes en vigueur, soit notamment le code de l'environnement et ses articles se référant au contenu de l'étude.

En l'absence de réserves ou d'observations lors de la remise des offres, toutes insuffisances ou contestations sur le contenu du dossier seront analysées en regard du contenu de code de l'environnement.

Le prestataire devra prendre à sa charge, sans contre-partie financière, les compléments ou rectificatifs à apporter qui résulteraient d'une non application des textes.

1.2 VALIDATION PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT (facultatif mais recommandé)

Le maître d'ouvrage peut demander au prestataire à ce que l'étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 soit soumise pour avis au service instructeur sous forme d'un « dossier minute » avant la finalisation du dossier. Le cas échéant, le prestataire pourra organiser une visite de terrain avec le service instructeur, le maître d'ouvrage et l'opérateur local Natura 2000.

A la réception, par le maître d'ouvrage, de l'avis émis par le service instructeur, le prestataire sera chargé d'intégrer les observations de celui-ci et de remettre au maître d'ouvrage un document définitif sans que cela entraîne un surcoût financier au maître d'ouvrage.

2. CADRE GÉNÉRAL DE LA PRESTATION

2.1 CONTEXTE

NOM DU MAÎTRE D'OUVRAGE a pour projet : **NOM DU PROJET**

Descriptif succinct du projet : objectifs, caractéristiques techniques et de fonctionnement...

Le projet **NOM DU PROJET** est soumis à un régime *préciser le régime* au titre de *préciser la réglementation*. Il concerne le (ou les) sites suivant(s) :

« **NOMS DU OU DES SITE(S) – FR XXXXXXX** »

Conformément aux articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement, ce projet est soumis au régime d'évaluation des incidences et doit faire l'objet d'un dossier d'évaluation des incidences sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces au regard des objectifs de conservation du site.

2.2 PRESENTATION DE L'ÉTUDE

L'étude vise à établir un document conforme à l'article R.414-21 du code de l'environnement.

Le présent cahier des charges définit les prestations attendues pour la réalisation d'une étude d'évaluation des incidences du projet **NOM DU PROJET** sur le ou les site(s) Natura 2000 concerné(s) (*pSIC/SIC/ZPS*) :

« **NOM DU OU DES SITE(S) – FR XXXXXXX** »

Elle porte sur :

- *Soit* les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats - 92-43 CEE »,
- *et/ou* les espèces inscrites aux annexes de la directive « Habitats – Faune - Flore » ainsi que leurs habitats,
- *et/ou* les espèces figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux – 79-409 CE » et espèces migratrices régulières.

La présente étude analyse les effets du projet sur la conservation des habitats et des espèces pour lesquels le(s) site(s) cité(s) ci-dessus a (ont) été transmis ou désigné(s) au regard du Formulaire Standard des Données (FSD) du ou des sites.

Préciser si l'étude d'incidence Natura 2000 est produite dans le cadre d'une étude d'impact ou d'une étude d'incidence « Loi sur l'Eau ».

2.3 PRESENTATION DU SITE OU DES SITES NATURA 2000

La présentation du ou des sites Natura 2000 nécessite :

- la consultation des fiches de présentation du ou des site(s) Natura 2000 sur le site Internet du MEDAD : <http://www.natura2000.fr/>.
- le listing des sites concernés par le projet : Site(s) d'Importance Communautaire / Zone(s) de Protection Spéciale « **NOM DU SITE OU DES SITES – FR XXXXXXX** » a (ont) été proposé(s) / désigné(s) par arrêté(s) ministériel(s) le DATE(S).
- l'identification des habitats naturels au regard des objectifs de conservation du site (cf. FSD) : Intitulé(s) et code(s) Natura 2000 des habitats naturels concernés.
- et/ou l'identification des espèces au regard des objectifs de conservation du site (cf. FSD) : Intitulé(s) et code(s) Natura 2000 des espèces concernées.
- L'identification du DOCOB s'il existe.

2.4 DÉFINITION DE L'AIRE D'ÉTUDE

Dans la mesure du possible, le maître d'ouvrage définit l'aire d'étude. Par ailleurs, le prestataire peut réaliser son offre sur une autre aire d'étude adaptée au regard des éléments étudiés. Le prestataire devra justifier sa nouvelle aire d'étude.

2.5 RESPONSABILITES ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

2.5.1 MAITRISE D'OUVRAGE

NOM DU MAÎTRE D'OUVRAGE est le maître d'ouvrage de l'opération.

NOM DU MAÎTRE D'OUVRAGE adresse postale

Contacts :

Prénom **NOM**

Tél. : **XX XX XX XX XX** / courriel : **xxxxx@xxxxxx**

Fax : **XX XX XX XX XX**

2.5.2 CHARGE D'ETUDE

La conduite de l'étude est confiée à un prestataire qui se conforme au présent cahier des charges. Il désigne, au sein de sa structure, un chargé d'étude qui est l'interlocuteur du maître d'ouvrage pour le suivi de l'étude.

3. CONTENU DE L'ETUDE

3.1 CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Le travail s'effectuera sur la base de :

- Une analyse des **données bibliographiques**, des **bases de données et des rapports d'étude les plus récents** possibles ainsi que le **recueil d'information auprès d'experts locaux** ;
- Un **travail de terrain** permettant de répondre aux objectifs de l'étude : le prestataire adaptera les méthodes d'inventaire en fonction des connaissances acquises lors de la phase bibliographique, en fonction de la taille et des spécificités de la zone d'étude et en fonction des caractéristiques des habitats et de la biologie des espèces et de l'importance de leurs populations sur le site ;
- Un travail **d'analyse, de synthèse, de rédaction et de cartographie**.

Il s'agit de réaliser tous les points définis ci-dessus **pour chaque site concerné** « **NOM DU OU DES SITES** » FR **XXXXXXXX**.

X réunions de travail seront prévues dans le cadre de l'étude. Une réunion de restitution de l'étude sera également réalisée.

3.2 PRESTATION A REALISER

Le prestataire a pour mission de réaliser une évaluation des incidences en s'aidant des guides méthodologiques existants (exemple du guide méthodologique pour les projets ou programmes d'infrastructures et d'aménagements sur les sites Natura 2000 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable – 2004).

Les points suivants devront être réalisés.

Maître d'Ouvrage
adresse

Nom du projet
Etude d'évaluation des incidences Natura 2000

I. Pré-diagnostic

I.1 Localisation du projet et du ou des sites

- Localisation du projet par rapport au(x) site(s) à une échelle adaptée : projet à l'intérieur ou à l'extérieur du ou des site(s) ;
- Localisation du ou des site(s) Natura 2000 au sein de la région ;
- Description du contexte écologique et du projet à l'aide d'une carte établie à l'échelle locale.

I.2 Présentation du projet

- Définition du maître d'ouvrage (et des maîtres d'œuvre),
- Objectifs du projet,
- Caractéristiques techniques et de fonctionnement du projet,
- Financement du projet,
- Aménagements connexes au projet,
- Liens éventuels avec d'autres projets,
- Modalités de construction, d'exploitation, d'entretien et de fin d'exploitation.

I.3 Etat des lieux du patrimoine naturel, description du ou des sites et présentation de l'état de conservation des habitats et des espèces

Un état des lieux du patrimoine naturel concerné par le projet doit être réalisé :

- listing et description des périmètres réglementaires (Natura 2000, réserves naturelles régionales et nationales, parcs nationaux, sites classés, arrêté préfectoral de protection de biotope...) ou d'inventaires (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) ;
- listing et description des habitats naturels et des espèces au regard des objectifs de conservation du site.

Le statut de conservation des habitats et des espèces (en région, en France...) et l'état de conservation des habitats et des espèces ainsi que leur valeur patrimoniale (hiérarchisation) sur le ou les sites Natura 2000 doivent être clairement décrits.

La récolte de données se fait à l'aide de :

- bibliographie : exploitation de tous les documents disponibles concernant le(s) site(s) : Formulaire Standard des Données (FSD), Documents d'Objectifs (DOCOB), ZNIEFF, ZICO ;
- consultations : Direction Départementale de la Forêt (DDAF), Inventaire Forestier National (IFN), Office Nationale de la Forêt (ONF), Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Office Nationale de la Chasse

et de la Faune Sauvage (ONCFS), structures naturalistes, techniques et scientifiques, sites Internet du Ministère de l'Énergie, l'Écologie et du Développement Durable, du Muséum National d'histoire Naturelle (MNHN) et de la DIREN LR.

Les sources des données seront clairement annoncées.

Ces données seront complétées par des expertises de terrain. La description de la méthodologie des inventaires, la pression d'inventaires, la localisation et la justification des inventaires seront précisément établis.

A ce stade, l'aire d'étude sera clairement identifiée.

II. Diagnostic

Analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces

L'analyse des incidences permettra :

- D'identifier les risques de détérioration des habitats et de perturbation des espèces ;
- De quantifier les risques de détérioration et /ou de destruction des habitats ainsi que les risques de perturbation des espèces ;
- De quantifier les incidences cumulatives, si d'autres projets ont des incidences significatives sur le site en conjugaison avec le projet examiné.

Dans tous les cas, l'analyse portera sur :

- toutes les phases du projet : construction, exploitation, entretien,
- chaque habitat et chaque espèce concerné et ce, sur le plan local, régional et biogéographique,
- les impacts directs ou indirects, permanents ou temporaires,

L'analyse permettra de déterminer l'existence ou non d'effets notables dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au regard des objectifs de conservation du site.

III. Mesures pour supprimer ou réduire les incidences dommageables

Dans la présentation des mesures pour supprimer ou réduire les incidences dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du site, il s'agit de définir :

- la nature des mesures,
- le domaine d'application des mesures : pendant la phase de construction, d'exploitation ou d'entretien,
- les incidences résiduelles après application des mesures,
- les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à ces mesures.

IV. Raisons justifiant la réalisation du projet et mesures compensatoires = tranche conditionnelle

Après avoir démontré l'absence de solutions alternatives de moindre incidence, l'étude doit porter sur :

- La description des raisons impératives d'intérêt public ;
- La justification de la réalisation du projet pour ces raisons ;
- La description et localisation des mesures compensatoires ;
- La présentation des coûts relatifs aux mesures compensatoires ;
- La description des modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires ;
- La description des modalités de suivi des mesures compensatoires.

3.3 CONTENU DU RAPPORT D'ETUDE

Le rapport comportera les points suivants :

- **Un résumé non technique** du contenu de l'étude d'évaluation
- **Un sommaire**
- **Une introduction** présentant les objectifs et le cadre de l'étude
- **Un corps de texte** détaillant les différentes parties de l'étude
- **Une conclusion**
- **Un glossaire et une liste des abréviations**
- **Une liste bibliographique**
- **Des cartes établies aux échelles appropriées**
- **Schémas, illustrations...**

Le rapport précisera aussi les sources d'informations utilisées, la liste des personnes et experts consultés, les matériels, les méthodes et un bilan de toutes les actions menées dans le cadre de l'étude.

4. RENDU DE L'ÉTUDE

4.1 CARTOGRAPHIE

Tous les documents cartographiques seront livrés sous forme papier dans un format manipulable et *sous forme numérique aux formats spécifiés (facultatif)*.

Les cartes qui seront obligatoirement intégrées au rapport d'étude figurent dans le tableau ci-dessous. Les tableaux d'assemblage seront produits lorsque cela sera nécessaire. Le prestataire devra réaliser toute autre carte thématique utile à la bonne compréhension de l'étude.

Type de carte à fournir
Carte de localisation du projet
Situation du projet par rapport au(x) site(s) <i>aux échelles régionales et locales</i>
Carte de l'aire d'étude
Carte d'occupation du sol (végétation, activités humaines..)
Carte des réseaux écologiques
Cartes des habitats naturels d'intérêt communautaire
Répartition des espèces – habitats d'espèce <i>en précisant les zones des différents stades de cycle de vie</i>
Carte des ZNIEFF, des ZICO, des réserves...
Carte de localisation des impacts sur les habitats et espèces
Carte de localisation des mesures compensatoires...

Les cartes thématiques seront conçues comme des documents de communication avec un souci de lisibilité. L'édition des cartes privilégiera dans tous les cas une échelle adaptée.

Toute carte devra comporter un titre, une légende, une échelle graphique, la position du nord, la date de réalisation de la carte, le nom du titulaire (éventuellement celui ou ceux de ses sous-traitants ou co-traitants), un rappel des sources de données utilisées, le logo du Maître d'ouvrage et, pour les cartes partielles, un petit encart montrant sa situation sur le site.

4.2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

4.2.1 RENDU PAPIER

Le rapport d'étude sera communiqué au maître d'ouvrage sous forme papier en **X** exemplaires dont **X** reliés.

4.2.2 RENDU INFORMATIQUE (A TITRE D'EXEMPLE)

Le rapport d'étude sera communiqué au maître d'ouvrage sous formats informatiques.

Les fichiers numériques SIG seront livrés au format PC sur CD-ROM, aux formats Shape et d'export E00 d'ARC/INFO et Mif Mid de Map Info. Le format MS-WORD est retenu pour les textes, le format MS-EXCEL pour les tableaux.

Une version PDF sera exigée.

Les couches SIG rendues devront avoir été topologiquement vérifiées, cela vaut pour les couches issues de données source externe au maître d'ouvrage ou pour les données issues du maître d'ouvrage mais ayant fait l'objet de traitement.

Les normes, formes et conditions de mise à disposition des données informatiques sont précisées en annexe 1 au présent cahier des charges.

5. CONTACTS AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE ET REUNIONS DIVERSES

Le prestataire s'engage à tenir régulièrement informé le maître d'ouvrage sur l'avancement de son travail et à signaler tout problème particulier. Il participe à **X** réunions de travail et à une réunion de restitution du rapport final.

Le rendu de l'étude se fera sous les formes suivantes :

1. **rédaction d'un rapport d'étude** ;
2. **restitution orale de l'étude auprès du maître d'ouvrage et des services de l'Etat concernés** selon la demande.

6. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les candidats fourniront à l'appui de leur proposition :

- Une **note** précisant la méthodologie qu'il envisage de mettre en œuvre pour mener à bien l'ensemble de la démarche ainsi que les efforts de prospection de terrain qui seront mis en œuvre ;
- La **liste des références** des études déjà conduites dans les domaines considérés et les compétences des personnels mis à disposition pour la réalisation de l'étude ;
- Un **calendrier prévisionnel** des différentes phases de la prestation, le délai d'exécution des travaux étant fixé au **DATE** par l'article **X** du CCAP ;
- Une **proposition financière** : détail descriptif et estimatif de la prestation avec montants HT et TTC ou nets de taxes exprimés en Euro ;
- Le présent **cahier des charges paraphé et signé**.

7. ANNEXES

- Annexe 1 : Prescriptions techniques pour la présentation et la structuration des données cartographiques
- Annexe 2 : Périmètre(s) et Formulaire(s) Standard(s) des Données du site ou des sites Natura 2000

Le Titulaire

A _____, le _____
(Signature précédée de la mention « Lu et Accepté »)

ANNEXE 1 : Prescriptions techniques pour la présentation et la structuration des données cartographiques

A - Normes, formes et conditions de mise à disposition

Les fichiers numériques seront fournis sur CD-ROM.

Les textes seront au format MS-WINWORD, les tableaux au format MS-EXCEL

Les graphiques pourront être livrés au format d'échange DXF (s'il s'agit de saisies purement graphiques) ou dans le format shape, s'ils comportent des attributs.

Dans le cas où le fichier est fourni au format DXF, il devra comporter les noms de plans, blocks, types de lignes, et couleurs appropriées.

Dans le cas où le fichier est livré au format MAPINFO, il devra de plus comporter le code de l'objet et les attributs.

Les normes, formes et conditions de mise à disposition des données informatiques sont complétées par une convention de mise à disposition des données qui devra être approuvée par l'opérateur à la signature du marché sans modification ni réserve.

B - Structure des données géographiques

Toutes les cartes sont fournies dans le **système de projection Lambert II étendu** (dénommé « Lambert II Carto » sous MapInfo) et **les données surfaciques sont calculées en utilisant la méthode appelée « cartésienne »**.

Les descripteurs d'objets supplémentaires éventuellement nécessaires à l'opérateur figureront dans des tables séparées (tableaux Excel, par exemple) qui pourront alors faire l'objet d'une jointure avec ces tables géographiques.

Les données acquises dans le cadre de la présente étude ont vocation à intégrer le volet régional du Système d'Information sur la Nature et les Paysages.

Conformément aux recommandations du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Languedoc-Roussillon, elles doivent être saisies selon les prescriptions du cahier des charges pour le recueil des données naturalistes élaboré dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF.

**ANNEXE 2 : Périmètre et Formulaire Standard de Données
du ou des sites NATURA 2000**

Le FSD du ou des sites concerné(s) est téléchargeable sur le site Internet de l'INPN :
rubrique NATURA 2000/Base de données/Sites – FR **XXXXXXX** – « **NOM DU OU DES
SITES** »

La Fiche de description du ou des sites FR **XXXXXXX est téléchargeable sur le site
Internet du MEDAD :** rubrique « Nos missions - Biodiversité-paysages – Portail Natura
2000 »

Le(s) périmètre(s) est (sont) téléchargeable(s) sur le site Internet de la DIREN LR :
rubrique « Diffusion de données ».

Insérer la carte du périmètre du ou des sites Natura 2000 concerné(s)